



Synthèse des mesures proposées lors des groupes de travail pour l'élaboration de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation de Dax

I. PARTICIPANTS AUX DIFFERENTES REUNIONS :

MASSON	Angélique	Agence de l'eau
BERTHOUX	Christian	CA Grand Dax
CERE-LABOURDETTE	Stéphane	CA Grand Dax
FONDIN	Matthieu	CA Grand Dax
HENRARD	Marie-Josée	CA Grand Dax
KERBIRIOU	Valérie	CA Grand Dax
LAILHEUGUE	Jean Baptiste	CA Grand Dax
LARRALDE	Matthieu	CA Grand Dax
RICHARD	Denis	CA Grand Dax
AUDITEAU	Thierry	DDTM 40
RAVARD	Pierre	DDTM 40
DI LIDDO BOIARDI	Nathalie	DDTM 40 / Prévention des risques
CREISSELS	Emmanuel	DDTM 40 / SCR
GION	Mickaëlle	DDTM 40 / Service police de l'eau
DARTHOS	Aurélie	Département des Landes
BRIANCON	David	Département des Landes - SAGER
LE GRALL	Fabrice	Département des Landes – service exploitation
DIZABEAU	Thierry	Département des Landes – UTD Tartas
ASTAU	Jérémie	Institution Adour
FAY	Sékolène	Institution Adour
RE	Frédéric	Institution Adour
LALANNE	Jean-Pierre	Mairie Dax
PEDARRIOSSE	Francis	Mairie Dax
TRUY	Dominique	Mairie Dax
BUCAU	Alain	Mairie Mées
DARBAYAN	Jean Marie	Mairie Pontonx
MOZUL	Etienne	Mairie Rivière-Saas-et-Gourby
COUDROY	Frédéric	Mairie Saint-Jean-de-Lier
DUBOS	Thierry	Mairie Saint-Jean-de-Lier
DUBROCA	Bruno	Mairie Saint-Paul-Lès-Dax
FIALON		Mairie Saubusse
FORSANS	Alain	Mairie Saugnac et Cambran

DUFORT	Jean Michel	Mairie Téthieu
BOURDILLAS	Thierry	Mairie Yzosse
BRICK	Nicole	Mairie Yzosse
LAUSSU	Guillaume	Mairie Yzosse
MAZIEUX	Isabelle	Mairie Yzosse
Commandant CAZASSUS	Lionel	SDIS 40
LAFONT	Sylvain	SDIS 40
Lieutenant ZION	Nicolas	SDIS 40 / Service Prévision / group. S/O
DUPUY	Mickael	SIMAL
MARHEIN	David	Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Midouze
BIDABE	Fabien	SYRBAL
BELLEGARDE	Jean Louis	Ville de Dax
GIBERT	Jean Luc	Ville de Dax
GIRAUDOT	Laurent	Ville de Dax
DUCOURNAU	Frédérique	Ville de Saint-Paul-Lès-Dax
JANUSZKIEWICZ	Patricia	Ville de Saint-Paul-Lès-Dax
PHELUT	David	Ville de Saint-Paul-Lès-Dax

II. OBJECTIFS DES GROUPES DE TRAVAIL :

Les Territoires à Risques Importants (TRI) ont été, en France, mis en place pour répondre à la directive européenne de 2007 dite « Directive Inondation ». Les périmètres des TRI ont été arrêtés par l'Etat suite à la réalisation d'un état de lieux national du risque d'inondation (Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondation – EPRI –). Pour chaque TRI désigné, une stratégie locale de gestion des risques d'inondation doit ensuite être réalisée.

Concernant l'élaboration de la stratégie locale du TRI de Dax, un 1^{er} comité de pilotage s'est tenu le 17 novembre 2014. Cette réunion a permis de valider le périmètre, la composition du comité de pilotage et du comité technique, et les 6 objectifs de la stratégie locale. Des groupes de travail ont été composés, sur la base du volontariat, afin de décliner ces 6 objectifs en mesures applicables sur le territoire.

Les 6 objectifs de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation de Dax sont les suivants :

1. Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes, et aptes à porter des stratégies locales et programmes d'action permettant la mise en œuvre des objectifs 2 à 6 ci-dessous,
2. Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés,
3. Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés,
4. Aménager durablement les territoires par une meilleure prise en compte des risques d'inondation dans le but de réduire leur vulnérabilité,

5. Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements,
6. Améliorer la gestion des ouvrages de protection.

Quatre groupes de travail ont été créés :

- Groupe 1 : Connaissance et culture du risque (Réfèrent : M. Berthoux, élu Grand Dax)
- Groupe 2 : Gestion de crise (Réfèrent : M. Lalanne, élu Dax)
- Groupe 3 : Aménagement du territoire pour en réduire la vulnérabilité (Réfèrent : M. Dufort, Maire de Téthieu)
- Groupe 4 : Gestion des écoulements, restauration des champs d'expansion de crues et gestion des ouvrages de protection contre les inondations (Réfèrent : M. Mozul, élu Rvière-Saas-et-Gourby)

A ce jour, seulement le contenu technique des mesures a été abordé. La maîtrise d'ouvrage de ces mesures, ainsi que le financement ne seront donc pas présentés dans ce document. Ces questions feront l'objet de groupes de travail particuliers.

III. MESURES PROPOSEES

Pour atteindre l'objectif 2 : Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés :

2.1. Amélioration de la connaissance de l'aléa inondation pour la surveillance et la prévision des crues :

2.1.a. Elaboration d'un modèle hydraulique sur le territoire de la stratégie locale :

- *Conventionnement avec le Service de Prévision des Crues (SPC).*

2.1.b. Extension du réseau de surveillance sur les affluents :

- *Mise en place d'une échelle sur le Luy au niveau du pont de Donzacq, avec un relevé visuel en période de crue pour permettre, aux communes comme Saugnac-et-Cambran, de faire de l'anticipation en période de crise.*

2.1.c. Cartographie d'enveloppes de crues supplémentaires :

- *Cartographie d'enveloppes de crues à partir des relevés terrains des crues passées. Cela permettra notamment de faire un suivi de l'impact des aménagements réalisés dans le cadre de la stratégie locale sur les crues de l'Adour.*
- *Pour Dax, cartographie d'enveloppes de crues entre 5,80 m et 6,50 m à l'échelle du pont avec plusieurs scénarios de rupture de l'endiguement. L'Etat a un programme pour l'établissement de cartes de zones d'inondations potentielles. Ces informations seront à prendre en compte pour ne pas faire de doublons dans les études.*

2.1.d. Amélioration de la connaissance sur le ruissellement pluvial et les remontées de nappes :

- *Deux études sont lancées, une par Dax, une par Saint-Paul-Lès-Dax, afin de prendre en compte le ruissellement dans les schémas directeurs d'assainissement (ainsi que les remontées de nappes dans le cas de Dax). Pour l'étude de Dax, une campagne de mesures est en cours pour déterminer le fonctionnement du réseau par temps sec, par temps de pluie et en période de crue. Des données sont aussi récoltées afin de mieux appréhender le phénomène de remontée de nappe à Dax.*

2.1.e. Amélioration de la connaissance du fonctionnement des affluents en période d'inondation :

- *Deux études générales sur les affluents de l'Adour vont être lancées par le Syndicat Mixte du Bas Adour (SMBA) et par le Syndicat Intercommunal du Moyen Adour Landais (SIMAL) sur leurs bassins versants respectifs. Ces études feront un diagnostic du fonctionnement des affluents avec une partie sur les inondations.*

2.1.f. Amélioration de la connaissance des ouvrages de protection existants sur le territoire :

- *Réalisation d'une étude sur la stabilité structurelle des ouvrages de protection contre les inondations sur le territoire de la stratégie locale pour compléter les informations obtenues grâce aux études de dangers.*

2.2. Amélioration du suivi des crues :

2.2.a. Normalisation de la récolte de données pendant les crues pour atteindre les objectifs suivants :

- *Faire un suivi des laisses de crues pour réaliser des enveloppes de crues ;*
- *Recenser les routes barrées par l'inondation et les habitations isolées ;*
- *Recenser les tronçons impraticables même pour les secours.*

Bien que cette mesure s'adresse principalement aux collectivités territoriales, le travail d'échange d'informations engagé récemment avec le SDIS a été jugé pertinent et doit être poursuivi.

2.2.b. Utilisation de l'imagerie aérienne :

- *Utilisation d'images satellites radar. Ces images permettent la visualisation des champs d'expansion de crues, ainsi que des sols saturés. La ville de Dax a fait l'acquisition d'images du 27, 28 février et 1^{er} mars 2015 pour la dernière crue. L'intérêt est la grande précision de l'image pour un territoire couvert important ;*
- *Travailler avec le SCHAPI (Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévention des Inondations) dans le cadre de leur projet expérimental avec l'IGN pour l'obtention des photographies aériennes prises pendant les crues ;*
- *L'utilisation de drones a été envisagée. Altispot, une société dacquoise, va présenter son système au Grand Dax ce qui permettra d'évaluer l'intérêt de telles prises de vues ;*

2.3. Améliorer la capitalisation de l'information pendant la crue, mais également sur le long terme :

2.3.a. Conservation de la mémoire sous forme écrite, cartographique, laisses de crues, ...

- *Formalisation de l'archivage des informations sur les inondations par commune. Réalisation d'interviews dans les mairies afin de faire un dossier et de déterminer un référent inondation pour chaque commune. Cette étude serait menée par un bureau d'études pour collecter les informations que les communes possèdent sur les inondations et pour les organiser en base de données. Les communes, en lien avec l'animateur PAPI, pourraient poursuivre cette démarche en réalisant des retours d'expérience après chaque crue suffisamment importante pour justifier l'intervention de la Mairie (ex : routes barrées).*

2.3.b. Création d'un système d'information pour mutualiser les données sur le territoire de la stratégie locale :

- *Dans un premier temps, création d'un espace collaboratif pour mettre en commun les référentiels de chaque organisme qui participe à la gestion des inondations ;*
- *Création d'un système d'information qui rassemble les données récoltées lors des points 2.1.c, 2.2 et 2.3.a. A terme, l'objectif est de pouvoir faire des recherches sur les inondations par commune et en fonction du niveau aux stations hydrographiques.*

2.4. Actualisation des documents réglementaires DICRIM (Document d'information communal sur les risques majeurs), Plan Communal de Sauvegarde (PCS), PPMS (Plan particulier de mise en sécurité)...

- *Assistance technique et financière aux communes dans l'élaboration du volet inondation des PCS et des DICRIM. L'instruction du gouvernement du 14 janvier 2015 rappelle l'obligation pour les communes couvertes par un Plan de Prévention des Risques (PPR) approuvé de réaliser leur PCS et leur DICRIM. Le versement du solde du fonds Barnier d'autres opérations portées par un PAPI est conditionné à la bonne exécution de ces obligations d'information. Un bureau d'études pourra faire un diagnostic des PCS existants et donner une méthode aux communes. Il est cependant nécessaire que les communes s'imprègnent de leurs PCS afin de pouvoir les mettre en œuvre par la suite ;*
- *Appui à l'éducation nationale pour l'élaboration ou la révision des PPMS concernant le risque inondation.*

2.5. Actualisation des connaissances et des mesures de la stratégie locale en fonction des résultats de l'étude Adour 2050.

2.6. Sensibilisation du grand public, des scolaires et des entreprises au risque inondation. Il a été proposé de recruter un animateur de terrain pour venir en appui de l'animateur PAPI sur les mesures 2.6.b, 2.6.d, 2.6.g et 2.6.i :

2.6.a. Pose de repères de crues pour les plus hautes eaux connues et pour une crue plus récente (janvier 2014) dans des lieux stratégiques (centre bourg des communes, lieux de passage dans les quartiers à risque de Dax).

2.6.b. Exposition photographique tournante qui concerne l'ensemble du territoire de la stratégie locale. Réalisation par les écoles du territoire.

2.6.c. Communication sur le sentier de l'Adour par des panneaux d'information et des animations une fois le sentier réalisé. Il serait judicieux de créer des panneaux traitant des inondations, mais aussi d'autres thématiques jugées pertinentes par le Syndicat Intercommunal du Moyen Adour Landais (SIMAL), maître d'ouvrage de la création du sentier, pour éviter les doublons concernant l'investissement et l'entretien.

2.6.d. Sensibilisation au risque inondation :

- *Sensibilisation des scolaires (cycle 3, collèges, lycées) par différents leviers : Classes de l'Adour, manifestations, Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Travail à réaliser en lien avec l'animateur de l'Institution Adour et le CPIE du Seignanx.*
- *Sensibilisation du grand public lors de manifestations type Printemps des Landes, journées nature, semaine développement durable, ...*

2.6.e. Améliorer la diffusion du DICRIM :

- *Diffusion d'un extrait du DICRIM sur les inondations à l'échelle de la stratégie locale, notamment par le biais du magazine de l'agglomération.*
- *Faciliter l'accès aux DICRIM par le biais d'internet, d'une distribution lors de la rencontre des nouveaux arrivants, d'une distribution plus régulière du document.*

2.6.f. Améliorer l'accès à l'information par le biais d'un site internet qui rassemble les DICRIM, les guides de bonnes pratiques, les zones inondables et les informations de gestion de crise pendant les crues (routes coupées, zones inondées).

2.6.g. Réunions de présentation de la stratégie locale au public lorsqu'elle sera validée.

2.6.h. Réunions d'information lors des réunions de quartiers en zone à risques. L'objectif de ces réunions est d'expliquer les risques encourus, de présenter la documentation disponible (DICRIM, guide CEPRI pour diminuer la vulnérabilité des biens en zone inondable) et de donner des conseils de prévention pour des crues allant de fréquentes à exceptionnelles (présentation des bonnes pratiques exposées dans le DICRIM, ainsi que des modalités d'alerte et d'évacuation).

2.6.i. Sensibiliser les entreprises à travers des réunions d'information pour la réalisation de plans de continuité des activités et de diagnostics de vulnérabilité.

2.6.j. Cibler la diffusion d'information sur les pratiques de protection et de réduction de la vulnérabilité individuelle des biens en zone inondable. Notamment, faciliter l'accessibilité du guide CEPRI qui donne des informations techniques et financières pour la protection des biens individuels. Ce guide pourra être utilisé comme base de communication et être diffusé

lors des réunions de quartiers et de l'établissement des diagnostics de vulnérabilité. Il ne devra pas être diffusé sans qu'il y ait possibilité d'échange avec les personnes ciblées.

Pour atteindre l'objectif 3 : Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés :

3.1. Mutualisation de l'information

3.1.a. Création d'un système d'information partagé qui rassemblera les informations utiles à la gestion de crise :

- Voies coupées et déviations
- Zones inondées avec habitations
- Autres informations utiles à la gestion de crise (ex : hauteur d'eau au pont de Dax, fermeture de vanne, ...)

→ *Utilisation du logiciel Osiris inondation (avec un seul administrateur) pour la préparation à la gestion de crise. Les informations à renseigner dans Osiris inondation seront obtenues grâce aux mesures proposées pour l'objectif 2. Plus d'informations sur ce logiciel sont disponibles à l'adresse suivante : www.osiris-inondation.fr.*

→ *Utilisation d'un système d'échange cartographique pour faire remonter les données de terrain (voies coupées, zones inondées, ...), en lien avec le SDIS.*

3.1.b. Création d'un réseau de conseillers techniques communaux + annuaire. Pour que cet annuaire soit à jour, il est nécessaire de le mettre en ligne. Le logiciel Osiris Inondation est adapté pour ce type de pratiques si les informations sont toutes stockées sur un même serveur.

3.1.c. Mise en place d'une coordination au niveau de l'agglomération pour gérer localement les inondations. Il conviendra que chaque commune identifie la côte à partir de laquelle il commence à y avoir des problèmes.

3.2. Diminuer l'impact des rumeurs

3.2.a. Identifier le Grand Dax comme la plateforme de référence pour coordonner et relayer l'information au public et aux différents acteurs de la gestion de crise en partenariat avec les services communication des villes de Dax et Saint-Paul-Lès-Dax. Il a été proposé de transmettre au public des informations sur les voies coupées, les réseaux de transports, les écoles fermées et des informations plus ciblées (ex : coupures d'eau, services à la personne suspendus, ...). Les informations diffusées seront préalablement validées par la cellule de crise. Les moyens de communication identifiés sont les sites internet, les réseaux sociaux et la presse locale.

3.3. Elaboration ou révision du volet inondation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) sur les communes de la stratégie locale. Elaboration d'un document de synthèse sur le territoire du Grand Dax qui permettra une coordination entre les différents PCS :

3.3.a. Recensement des besoins et des moyens existants sur le territoire (notamment les besoins supplémentaires de pompage en cas de défaillance d'un appareil, de rupture de digue ou en cas d'événement plus important que celui qui a permis le dimensionnement des réseaux) pour une crue couplée avec une pluie au moins décennale. Localiser les zones justifiant la mise en place de moyens supplémentaires en période de crise aux vues des enjeux pouvant être impactés. Autre exemple : mutualiser les capacités d'accueil à l'échelle de l'agglomération pour le relogement.

3.3.b. Actualiser les procédures d'alerte et d'évacuation

3.3.c. Proposer des exercices de gestion de crise et notamment des exercices d'évacuation pour évaluer le fonctionnement interservices.

3.4. Mise en place de plans de continuité d'activités/plans de sauvegarde pour les entreprises, les opérateurs de réseaux, etc. Ces actions sont du ressort des opérateurs mais il conviendra de s'assurer qu'ils ont des réponses à apporter à des situations de crise.

Pour atteindre l'objectif 4 : Aménager durablement les territoires par une meilleure prise en compte des risques d'inondation dans le but de réduire leur vulnérabilité :

4.1. Elaboration ou révision du volet inondation des documents d'urbanisme :

4.1.a. Dans le cas du Grand Dax, le transfert de la compétence pour le PLUI (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) se fera en 2017. Des études peuvent être lancées pour préparer ce PLUI. La première étape consisterait à faire un état des lieux des études existantes (ex : étude liée au schéma directeur d'assainissement de la ville de Dax) et des informations présentes dans les PLU des communes afin de cibler les besoins en information supplémentaires. Si les études proposées dans le cadre des autres mesures de la stratégie locale ne répondent pas aux besoins pour l'élaboration du PLUI, il pourra être proposé une étude supplémentaire notamment sur la prise en compte du ruissellement et de la remontée de nappe et sur la vulnérabilité du territoire. Les PLU devant intégrer le Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI), la stratégie locale pourra accompagner la traduction du PGRI dans le PLUi ;

4.2. Faire un état des lieux des enjeux en zone inondable (habitations, enjeux économiques, réseaux) et faire des propositions d'actions. Cette étude prendra en compte les projets de territoire sur 10 à 15 ans.

4.2.a. Cibler les bâtiments très exposés à racheter lorsqu'ils sont mis en vente ;

4.2.b. Cibler les bâtiments exposés à une moindre hauteur d'eau et proposer des protections individuelles ;

4.2.c. Cibler les activités économiques impactées par les inondations et leur proposer un plan de continuité d'activité ;

4.2.d. Cibler les réseaux impactés et proposer des solutions pour diminuer leur vulnérabilité ;

4.3. Affiner le nombre de maisons à acquérir (abandonnées ou habitées). Lorsque les bâtiments, les activités économiques et les réseaux impactés par les inondations sont déjà connus, proposer soit le rachat, soit des mesures de diminution de la vulnérabilité ;

4.4. Proposer des diagnostics de vulnérabilité à mettre en place au cas par cas sur la base du volontariat à destination des établissements publics, des établissements privés et des particuliers ;

4.5. Communiquer sur les méthodes de protection individuelle des biens. Une démarche générale est à entreprendre avec les chambres consulaires.

4.5.a. Distribuer des guides de réduction de vulnérabilité individuelle aux personnes concernées dans les zones à risque. Le distribuer également aux maîtres d'œuvres et le mettre à disposition en Mairie ;

4.5.b. Produire des outils de communication tels que la maquette de maison à utiliser lors d'événements ayant lieu sur le territoire de la stratégie locale.

Pour atteindre l'objectif 5 : Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements

5.1. Restauration de champs d'expansion de crues :

5.1.a. Détermination d'une règle de solidarité sur le territoire :

- *Réalisation d'une étude simple sous forme d'un bilan des 10 dernières années pour évaluer combien de terres agricoles sont réellement soumises à l'inondation, les types de cultures et les fréquences d'inondation. Porter une attention particulière aux risques d'inondations de printemps, lors des semis. L'objectif est d'évaluer dans le cas de restauration de champs d'expansion de crues l'impact des crues sur les cultures ;*
- *Restauration des champs d'expansion de crues prioritairement sur les zones boisées pour lesquelles une inondation n'entraîne pas de dégâts importants avec un suivi technique sur la régénération naturelle ;*
- *Sur des parcelles test, sur la base du volontariat, soutien technique et financier à l'expérimentation d'un changement vers des pratiques culturales moins vulnérables aux inondations ;*

- Echange avec des parcelles hors zone inondable – conventionnement avec la SAFER ;
- Acquisition des parcelles en zone inondable avec location de ces parcelles ;
- Indemnisation liée à la perte de cultures suite à une inondation.

5.1.b. Puis, dans un premier temps, concertation entre les riverains, les élus locaux et les techniciens de l'Institution Adour (ou des syndicats de rivière) afin de déterminer la faisabilité de la restauration de champs d'expansion de crues au cas par cas, en partant des études existantes ;

5.1.c. Dans un second temps, réalisation d'une étude à l'échelle du territoire pour évaluer l'impact hydraulique des reculs de digues acceptés et chiffrer les travaux nécessaires. L'imagerie aérienne proposée au point 2.1.c permettra d'effectuer le suivi des conséquences sur les crues des aménagements réalisés ;

5.1.d. Dans un dernier temps, réalisation des travaux acceptés localement, ainsi que techniquement et financièrement pertinents. Pour pouvoir intégrer ces travaux au programme d'actions, il faut les justifier une analyse multicritères qui peuvent se faire en régie en se basant sur l'étude de Géodiag pour le SIMAL finalisée en 2011.

5.3. Réalisation d'un suivi bathymétrique entre les deux ponts de Dax pour appréhender l'évolution des dépôts qui s'accumulent entre le lit mineur et les ouvrages de protection contre les inondations :

5.3.a. Recenser les données existantes et s'appuyer sur les campagnes prévues par le Service de Prévision des crues (SPC). Cela permettra notamment de fixer les points à suivre ;

5.3.b. Réaliser un état des lieux sur les points fixés. Pour le lit mineur, l'Institution Adour a les moyens de faire des profils en interne. Pour le lit majeur, il faudra faire appel à un géomètre.

5.3.c. Faire un suivi des profils pris au point 5.3.b. après chaque crue morphogène (crue qui va modifier le lit de l'Adour par l'importance de son débit)

Pour atteindre l'objectif 6 : Améliorer la gestion des ouvrages de protection :

6.1. Mise en place d'un groupe de travail pour proposer une gouvernance pour la gestion des digues en considérant la loi MAPTAM et les organismes présents sur le territoire.

6.2. Réalisation des travaux de restauration du système d'endiguement de Dax proposées par l'étude de dangers. Les études de dangers réalisées sur le territoire pourront également être citées dans la stratégie locale à titre indicatif.

Pour chacune des mesures proposées par les différents groupes de travail, la nécessité que toute les communes bénéficient des mêmes financements a été mise en avant pour permettre à la stratégie locale d'aboutir.

